

Québec, le 6 décembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1V 1A4

Cher collègue,

La présente vise à donner suite à la question inscrite au Feuilleton du 26 octobre 2021 déposée par le député de Vimont. Celle-ci énonçait différentes demandes formulées par le syndicat des contrôleurs routiers, soit la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec.

D'emblée, précisons que suivant le dépôt du rapport du Comité consultatif sur la réalité policière, des travaux relatifs à la gouvernance et au statut des contrôleurs routiers ont été entrepris par le ministère de la Sécurité publique (MSP), de concert avec le ministère des Transports et la Société d'assurance automobile du Québec. Dans le cadre de ces travaux, les questions de l'obtention d'un équipement supplémentaire à savoir l'arme à feu, et l'intégration des contrôleurs routiers au sein du MSP seront étudiées.

Également, il y a lieu de rappeler que les contrôleurs routiers ont pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens ainsi que de prévenir et réprimer les infractions aux lois et aux règlements spécifiquement liés à l'industrie du transport. Ainsi, par leur mandat précis lié aux véhicules lourds, les contrôleurs détiennent une expertise particulière et sont chargés notamment de faire des inspections mécaniques, de vérifier les charges transportées et leurs dimensions, d'intercepter des véhicules dont les charges sont mal arrimées, de contrôler les émissions polluantes des véhicules lourds et d'examiner les documents exigés aux conducteurs ou aux exploitants, selon le cas. Dans le cadre de leurs interventions, les contrôleurs routiers sont donc essentiellement en contact avec des professionnels de l'industrie du transport de biens et de personnes.

... 2

Par ailleurs, en tout temps ils peuvent compter sur l'assistance de la Sûreté du Québec ou des corps de police municipaux qui desservent le territoire sur lequel ils exercent lorsque leurs interventions nécessitent une présence policière.

Rappelons que le trafic d'armes à feu est principalement sous le contrôle du crime organisé, et que ce sont les organisations policières qui sont chargées d'intervenir en cette matière.

Enfin, soyez assuré que tous les éléments dont fait mention le député de Vimont dans sa question seront considérés dans le cadre de l'analyse en cours.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Sécurité publique,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geneviève Guilbault', with a stylized, cursive script.

Geneviève Guilbault

N/Réf. : 2021-14159